Informations de base

1998/2008(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1998 **Subject** 8.40.13 Institutions ACP-UE	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	DEVE Développement et coopération	CORRIE John Alexander (PPE)	15/04/1998

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/11/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/02/1999	Vote en commission		Résumé
17/02/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0065/1999	
09/03/1999	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2008(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/4/08445

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
		A4-0065/1999		

Rapport déposé de la commission, lecture unique		JO C 175 21.06.1999, p. 0004	17/02/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0150/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0017-0054	09/03/1999	Résumé

Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1998

1998/2008(INI) - 09/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant dans débat le rapport d'initiative de M. John CORRIE (PPE, RU) sur les travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE, le Parlement européen se prononce pour le renforcement du rôle de cette Assemblée ainsi que pour l'optimisation de ses méthodes de travail. Il se félicite que les représentants élus ACP constituent entre 75 et 85% de l'ensemble des ACP. Il juge nécessaire de participer aux missions d'observations des scrutins électoraux entreprises par la Commission européenne dans ces pays et de répondre aux invitations des pays ACP d'assister au déroulement des élections présidentielles et législatives pour autant que les conditions de sécurité soient réunies. Le Parlement européen se félicite que l'Assemblée paritaire fasse de plus en plus office de forum de discussion ouvert sur les questions relatives aux besoins humains fondamentaux (accès de tous à une formation de base, à l'eau potable, aux soins de santé) ainsi que pour les questions liées à la protection de l'environnement et au domaine social et que les aspects liés au sexe soient de plus en plus pris en compte dans le cadre de la coopération au développement. Enfin, il s'engage à tenir dûment compte des positions de l'Assemblée paritaire lorsqu'il prendra des décisions sur les questions de politique étrangère ou de développement et invite les États membres de l'Union, le Conseil et la Commission à faire de même.